



Jeunes filles des équipes nationales suivant des cours de secourisme.

Un gouvernement national se dresse contre le roi Michel qui prétendait inciter la Roumanie à trahir ses alliances

Berlin, 24 août. — Le roi Michel de Roumanie a invité l'armée roumaine à cesser le combat contre l'ennemi bolcheviste. Le chef de l'Etat roumain, le maréchal Antonescu, a été écarté par un comité de traités politiques et de réactionnaires argophiles. Un gouvernement soi-disant démocratique voulu par le roi a été constitué derrière le paravent de Maniu Bratianu par les communistes, et a offert le pays à Moscou.

Tous les partis politiques sont supprimés en Hongrie

Budapest, 24 août. — Le service d'informations hongrois communique : Le journal officiel hongrois publie un décret gouvernemental, aux termes duquel tous les partis politiques, sans distinction d'opinion sont supprimés avec effet immédiat. Toute activité politique est interdite. Les fonds des partis ou qu'ils soient déposés, sont saisis et séquestrés par la police. Les infractions à ce décret sont punies de peines sévères.

LA SITUATION sur le front de l'Est

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

et le Narv, à l'ouest de Bialystok. Les combats ont gagné en importance et se livrent pour le nœud routier capital de Zamprovo. Les premières attaques soviétiques furent arrêtées sur les arrières-positions allemandes. Les renforts amenés par le commandement russe permirent de tirer la conclusion qu'il faut s'attendre dans cette région à la continuation de combats importants.

Une des caractéristiques de la lutte dans ce secteur du front, de même que dans l'espace balte, fut l'importante participation à la bataille d'aviateurs soviétiques de combat. Dans la région de la Courlande (espace balte), les grands combats terrestres ont pris fin pour le moment.

Les grands combats à l'ouest de Bialystok, entre le Bug polonais et le Narv se poursuivent avec une violence soutenue. Des masses d'infanterie et de chars des Russes renouvent constamment leurs attaques contre les lignes allemandes. Le secteur sud reste le deuxième centre de gravité des deux combats défensifs du front de l'Est. En défense mobile, les combats se sont déplacés vers le secteur des deux côtés du Pruth inférieur, où les troupes allemandes offrent une résistance énergique à l'avance des unités blindées russes. Près de Roman, sur le Srtine moyen, la bataille a pris un caractère extrêmement violent.

A l'extrême pointe sud de la grande boucle de la Vistule, les Soviétiques ont réussi à élargir leurs brèches au sud de Mielec et à avancer sur Debika. Les violents combats se poursuivent.

Les attaques répétées des Russes au nord-est de Varsovie ont été repoussées par des formations des Waffen SS.

Le secteur nord n'est plus en ce moment un champ de bataille de première importance. Des contre-attaques allemandes ont corrigé les avances soviétiques à l'ouest de Modohn. Dans le secteur de Tuokum les Soviétiques ont encore perdu du terrain. A l'ouest du lac de Pleskau, les Russes ont renforcé leurs attaques au nord-est de Waik, sans réussir à faire des progrès. Les Soviétiques cessent d'avancer sur Dorpat avec plusieurs divisions. Leurs attaques se sont effondrées devant la défense de l'armée allemande au nord.

Le communiqué finlandais

Helsinki, 24 août. — Voici le communiqué finlandais : Sur l'isthme de Carélie, le tir de nos armes lourdes a dispersé une compagnie ennemie dans ses positions de départ. Au nord-est du lac Ladoga, l'attaque d'une petite formation ennemie a été repoussée au nord-ouest des lacs Tuova. Bien d'important à signaler dans les autres secteurs. Notre D.O.A. a abattu un appareil ennemi.

L'Allemagne dans la guerre totale

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

fanfares absolument nécessaires pour l'exécution des programmes de radio, suspendront leur activité artistique. « Leurs membres, de même que le personnel des théâtres fermés, seront versés dans la Wehrmacht ou dans l'industrie d'armement.

« Dans le domaine des arts plastiques, les expositions, les concours, les académies, les écoles des beaux-arts ainsi que les écoles privées d'art et de peinture seront fermés dans le même délai.

« Toute la littérature récréative et analogue sera supprimée. La presse quotidienne subira de nouvelles restrictions. D'autres concentrations devront avoir lieu. A l'exception de quelques journaux importants, les journaux quotidiens seront limités à 4 pages et leur publication à 6 éditions par semaine. Les périodiques illustrés hebdomadaires, à l'exception de l'« Illustrierter Beobachter » et du « Berliner Illustrierter », avec différents pages de garde seront supprimés.

« Les manifestations organisées par « Kraft durch Freude » seront supprimées. Toute une série d'écoles professionnelles qui ne sont pas directement utiles pour la guerre, comme par exemple les écoles ménagères et commerciales, seront fermées jusqu'à nouvel ordre.

« D'importantes restrictions seront apportées au régime des universités en vue des nécessités de la guerre, ce qui permettra de libérer pour l'industrie d'armement plusieurs dizaines de milliers d'étudiants et d'étudiantes.

Le 13 octobre 1944, une nouvelle carte de ravitaillement sera introduite. Elle remplace les plus importantes cartes distribuées jusqu'ici isolément pour le pain, la viande, la graisse, etc., ce qui produira une économie d'environ 300 millions de cartes de ravitaillement par période de distribution.

En vue de l'utilisation complète de la main-d'œuvre, les heures de travail dans les administrations publiques et dans le commerce, seront uniformément fixés à 60 heures par semaine. Une suppression provisoire générale des congés avec effet immédiat, sera ordonnée, sauf dans quelques cas.

« Le Reichsminister de la Justice publiera un arrêté pour assurer la mobilisation totale de guerre, d'après lequel les contrevenants par préméditation ou négligence seront punis de prison et d'amende ou d'une de ces peines seulement. Dans les cas particulièrement graves, les travaux forcés ou la peine de mort pourront être prononcés.

A VARSOVIE

Stockholm, 24 août. — Le correspondant londonien du « Svenska Morgendagsblad » déclare : « L'homme de la rue à Londres ne comprend pas pourquoi les formations polonaises à Varsovie n'ont pas reçu des armes des Soviétiques, alors que ceux-ci n'étaient plus éloignés de quelques kilomètres de la ville.

Genève, 24 août. — On apprend que le gouvernement émigré polonais à Londres a élaboré un nouveau mémorandum qui propose la formation d'un cabinet de 16 membres, à savoir 8 sièges au mouvement souterrain polonais, quatre aux membres du gouvernement exilé à Londres et quatre aux représentants du pseudo-comité de libération polonais.

Les Polonais de Londres se déclarent d'accord pour une révision du traité de Riga, tout en revendiquant l'incorporation à la Pologne de Lemberg et de Vilna.

La cathédrale de Strasbourg a gravement souffert du bombardement du 11 août

Strasbourg, 23 août. — Le bombardement anglo-américain du 11 août, a accumulé les ruines face à la cathédrale. Dans la nef, les vitraux jonchent le sol. La nef septentrionale présente une profonde brèche ouverte par une bombe. La coupole, en grande partie arrachée, la grande rosace qui surmonte le portail d'entrée a été endommagée.

L'emplacement de la chapelle Saint-Laurent n'est plus qu'un énorme cratère. Le chœur roman, la plus vieille partie de la cathédrale, a aussi souffert. La grande façade a heureusement, été épargnée.

LES CONGES PAYES

Une loi du 20 juillet 1944 (J.O. du 29) a modifié plusieurs points de la législation antérieure sur les congés payés.

1. Temps de présence : Un mois. D'après l'article 4 de la loi le temps de travail effectif nécessaire pour avoir droit au congé est réduit de 4 mois à 1 mois. Le congé sera de 1 jour par mois de présence jusqu'à concurrence de 15 jours par an dont 12 jours ouvrables.

2. Période : 1er juillet, 30 septembre. 3. Indemnité : 1/24^e de la rémunération totale prévue par le salaire au cours de la période de référence.
4. Droits des héritiers : Même en cas de résiliation du contrat. Si le décès survient avant la prise effective du congé, les héritiers peuvent prétendre à l'indemnité.
5. Résiliation : Le salarié conserve son droit au congé payé même en cas de résiliation de sa part.

Donc, maintenant, l'indemnité est toujours due, sauf dans le cas de résiliation du contrat par l'employeur pour faute lourde de l'employé. Le droit au congé ne disparaît pas même si la résiliation est due aux événements de guerre, à des mesures de concentration industrielle, à une affectation en Allemagne, à une mutation d'office en application des lois sur le service obligatoire du travail.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Faillite VANLANGHEMHOVEN Jean, Conservés, Saissons, Poissons, 54, rue Jean-Jaurès, Wattrelos. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances sont invités à remettre à M. Caille, 50, rue d'Inkermann, à Roubaix, dans les 45 jours de la présente insertion et ce, à peine de forclusion, leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau récapitulatif, en double exemplaire, sur papier libre, certifié sincère et véritable, indiquant la cause et le montant de leur créance, pour en conformité des articles 492 et 493 du Code de commerce, être procédé à la vérification de créances. (Décret du 8 août 1935).

COUR D'APPEL DE DOUAI

Section spéciale. Le nommé Delombe Maurice-Charles, âgé de 22 ans né le 6 mars 1921, à Denain, tourneur, demeurant à Wallers, rue Bruneau, 11, a été condamné par contumace par la Section spéciale de Douai par arrêt du 26 juin 1944, à un an de prison et 1.200 fr. d'amende pour activité communiste, publication, détention de tracts et matériel de propagande communiste. La Cour a en outre ordonné l'insertion et l'affichage du présent arrêt. Vu le Procureur général (signé) Illisible. Pl. le Greffier en chef : Maurice Fostier.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Section spéciale. Le nommé Richard Fernand, âgé de 46 ans né le 4 août 1907, Roubaix (arr. de Vervins), sans profession, demeurant à Wignehies, rue Béghin, 2, a été condamné par contumace, par arrêt de la Section spéciale de Douai du 26 juin 1944, à cinq ans de travaux forcés, 1.200 fr. d'amende et 5 ans de privation de droits de l'art. 42 du C. P. pour activité communiste recel de vol qualifié. La Cour a en outre ordonné l'insertion et l'affichage du présent arrêt. Vu le Procureur général (signé) Illisible. Pl. le Greffier en chef : Maurice Fostier.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Section spéciale. Les nommés Salvetti Livio, âgé de 43 ans, mouleur en plâtre, demeurant à Marcq-en-Barœul, rue Montgolfier, 108; Lecoge Georges, âgé de 50 ans pontonnier, demeurant à Louvroil, 300, rue J.-Gallois, actuellement en fuite, ont été condamnés par contumace, par la Section spéciale de Douai le 20 juillet 1944, à deux ans de prison et 1.200 fr. d'amende, et interdits pendant 5 ans de l'exercice des droits énumérés à l'article 42 du code pénal, pour : activité communiste, détention et publication d'écrits communistes, et en outre pour Salvetti Livio, détention de fausse carte d'identité. Vu le Procureur général (s.) Illisible. Pour le greffier en chef : Maurice Fostier.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE

Jugement du 2 mai 1944. Extrait. — Le nommé Delebasse Martin, cultivateur, demeurant à Templeuve, hameau de l'Etat, a été condamné à l'emprisonnement pendant deux mois (avec sursis) et par corps à une amende de quinze mille francs, pour avoir falsifié du lait par un écrémage de 25 %. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement dans les journaux « l'Echo du Nord » et le « Journal de Roubaix » ; et sur les conclusions de M. Crussaire, avocat, l'a condamné à payer à l'Union des producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais la somme de quatre cents francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans le journal « l'Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les dépens. Le tout par application des articles 1, 3 et 4 de la loi du 1er août 1935, 52 du Code pénal, 1.384 du Code civil et 194 du Code d'instruction criminelle. N'y ayant appel. — Vu sur Parquet Pour le Procureur de la République : le substitut (s.) Hélot. Pour extrait conforme : le greffier (s.) Debois.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE

Jugement du 2 mai 1944. Extrait. — La nommée Varrasse Elise, femme Serwattre, lièzière, demeurant à Wattrelos, 48, rue de Moscou, a été condamnée à l'emprisonnement d'un mois et par corps à une amende de quinze mille francs, pour avoir falsifié du lait par une addition d'eau dans la proportion de 15 %. Le Tribunal a en outre ordonné l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux « l'Echo du Nord », le « Réveil du Nord » et le « Journal de Roubaix » ; et sur les conclusions de M. Crussaire, avocat, l'a condamnée à payer à l'Union des producteurs de lait et de beurre du Nord et du Pas-de-Calais la somme de quatre cents francs à titre de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans le journal « l'Echo des Syndicats ». Le Tribunal l'a en outre condamné en tous les dépens.

pens. Le tout par application des articles 1, 3 et 4 de la loi du 1er août 1935, 52 du Code pénal, 1.384 du Code civil et 194 du Code d'instruction criminelle. N'y ayant appel. — Vu sur Parquet Pour le Procureur de la République : le substitut (s.) Hélot. Pour extrait conforme : le greffier (s.) Debois.

Etude de M. Fernand Gombert, avoué, 33, rue Inkermann, Lille. — DIVORCE. — A.J. Déc. 8 Mars 1943, Lille. — D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Lille, le 9 mars 1944, enregistré, il appert que le divorce a été prononcé au profit de M. Roger-Pierre Beckstal, actuellement prisonnier de guerre. A l'encontre de M^{me} Simone Clémentine Guelton, épouse de M. Beckstal, demeurant à Roubaix, 12 bis, rue de Copenhague, occupant pour ledit sieur Beckstal dans l'instance. — Pour extrait (s.) Gombert.

CESSIONS

Première insertion. A vendre d'un acte s. p. enregistré à Rx (Sisdon), le 23 août 1944, vol. 94, case 10, M^{me} Robert Tassart, demeurant à Rx, rue St-Pierre, n° 18, ont cédé à une personne dénommée dans l'acte, leur fonds de commerce d'épicerie et d'alimentation générale qu'ils exploitaient à Roubaix, rue Saint-Pierre, 18. Oppositions au fonds cédé. Suivant acte s. p. en date à Tx du 22 août 1944, enregistré à Tx, le 22 août 1944, fol. 82-12, M^{me} Cœur-Pollet a cédé à M^{me} Pannier - Deboosserie le fonds de commerce de Linxerie-Bonneterie qu'elle exploitait à Tx, rue de Gand, 202. Oppositions au siège du fonds vendu 85247d. Reprendrais Café au Allimentation, palerats bon prix Ec. L.C.Y. Jal 150d. Cède Fonds forain bonnetterie, lingerie, divers, C^o points. Ec. D.H.P.W. Jal. Lille-Centre, Café avec ch. meublées, à céder 350.000 F. Cabinet Dutat, Cessions, 75, r. Hôpital-Milit. Lille. Café libre Rx, 1.000 fr. pr jour, à céder 110.000. Faeg, 10 contour, St-Martin. Rx. Desire louer grande Villa ou Maison, même requis. Tx ou Mouvaux Eucher, 74 rue Nationale, à Tourcoing (Tél. 12.94) 85261f. Librair. Papeterie - Journaux, très bon fonds, à céder. - G. COPPENOLLE, 32, r. Vieil-Abreuveur, Rx.

IMMEUBLES

Etude de M. Pierret, not. à Wambrechies - Le lundi 2 octobre 1944 à 14 h., à Wambrechies, en l'étude, ADJUDICATION publique. 1er lot : Etablissement de marbrier, pierres pour ornements et monuments funéraires à St-André-les-Lille rue de Lille, comprenant a) terrain à usage de chantier avec baraques d'une contenance de 738 m² 34 dm²; b) fonds artisanal et commercial de marbrier, pierres pour bâtiments et monuments funéraires exploités par M. Louis Biermann, cédé Mise à prix : 175.000 fr. Obligation de reprendre en sus, le matériel pour la somme de 24.925 fr. et les marchandises pour l'estimation qui sera faite le jour de l'entrée en jouissance. 2e lot : Terrain à Saint-André-les-Lille, rue de Lille, de 551 m² 50 dm² avec garage en ciment, front à rue Mise à prix : 55.000 fr. - 3e lot : Maison à usage d'habitation et ses dépendances à Saint-André-les-Lille, rue Thiers, 19, avec fonds et terrain d'une contenance de 254 m² Mise à prix : 85.000 fr. Pour renseignements et autorisation préfectorale s'adresser à M. Pierret, not. Wambrechies.

PRETS SUR MAISONS

Leman 42 av. J.-Jaurès Rx. Toufflers, pr placement, groupe 3 maisons à vendre, ensemble, pour 315.000 fr. - Ec. B. M. L. Jnal. 3751d. Acheteurs Maison libre C^o Tourcoing. Ecrite initiales W. Z. Z. Journal. 60714d.

PLACEMENT OR

5 mais., r. Blancheville, à v. 85.000 fr. Faeg, 10, contour Saint-Martin, Rx.

COMMERCANT RECH. MAISON

Centre Rx, loyer 500 fr. env. Ec. S.D.E. Jal. 85254

DIVERS

Rech. Piano ou Harmonium b. ét. Ec. Naert, 58, rue W.-Hugo, Roubaix, Nord. PIANO tr. bon état à vendre. Lecocq, 87, rue du Curoir, à Roubaix. 60707d. Jne bouvier à v. Lecoutre, 17, r. F.-d'Halluin, W. d. Vélô homme état neuf et poste T. S. P. 6 l., mod. T. O., à v. Barthélemy, r. Pierre-de-Roubaix, 214, Rx. Achète voiture et moteur 282, Cappelle, 100, r. Jean-Bart, Mouvaux. 81261. Vende bon vélô moteur, très bon état sv. guerre. Lestienne, 394, boulevard Desast, Tourcoing.

A. V. vélo H., pantalon, pardessus H., bois de lit, table de nuit, punching-ball pour boxer, Recherche échelles doubles, simples et à coulisses. Quatre-geur, 21, r. Industrie, Rx. A vendre voiture enfant très bon état. Carpentier, 126, r. du Floccon, Tx. 01d. Echange landau luxe très bon état contre poussette couverte t. b. état. Hohm, 22, r. de la Fondrie, Tx. d.

A vendre bas prix meubles pr chambre, s. à m., cuis.; voiture et bainoire enf. Samedi, 2 à 6 h.: Stassart, 58, r. L.-Decottignies, Rx. d.

A vendre beau complet t^e neuf, pr homme mince ou J. homme t. 1 m. 70. Desmet, 34, r. Lorraine, Rx.

A vendre ventilateur NEU sur billes, 10 CV, avec grosse tuyauterie. Lepers-Duduve, 82, r. Fiats, Tx. 6

Beaux souliers sport, tout cuir, ét. neuf, point. 37, à échange c. p. 39. Dubit, r. Voltaire, 145, Tx. 60714d

TIMBRES-POSTE

Achets lots et collections importantes. Ec. aux init. X. E. E. au journal. 60716d

TONNES A PURIN chène, t^{es} tailles J. Goggenheim, atelier spécialisé, rue des Ravannes Mouvaux Tél. 24, 88 Rx. Livraison rapide et soignée 3705

AU PETIT FOURREUR

Artisan, 90 r. la Vigne, Rx. Réparations Transform. BLAKETTE BELMERE ALLUME-PEU ECLAIR 35

Nous venons de recevoir

BOITES PAPERETTE BLOCS - POCHETTES ET ENVELOPPES

MARCEL AVEZ 102 rue du Port à LILLE Téléphone 725 52 3719

DETECTIVE PRIVE

AGENCE MARCELI Enq. surv. Preuv. inconn. Const. Débr. Tact. Réf. Discr. R. Bourgogne, 64 Lille T. 735.36 23^e an.

Meubles chic garantis, bien finis

CHOIX ET QUALITE AUX PLUS BAS PRIX 83, r. Alma, Rx

A. JUBÉ

117 Grand R. ROUBAIX PIANOS Accord. Réparations Locations. Maison de confiance fondée en 1880 60

FAUTEUILS

cuir - velours - fantaisie Bridges - Divans-Cosy en sur commande

Maison SURMONT

angle des rues du Congo et H-Loridan (Tram D) : arrêt canal Blanc-Beau. T.S.F. - Consultations à domicile

Roubaix-Tourcoing et env. Votre poste est en panne ou ne vous donne plus satisfaction ? Faites-le examiner chez vous par un spécialiste Devis forfait. grat. Livraison sous 48 h. Etablissements MICHEL MARQUETTE et Cie 35, rue Richelieu Roubaix Tél. 347.06.

Cavalier

22, r. de Lannoy, Rx MOBILIER Ensembles modernes et rustiques

Qualité - Solidité Longue durée

Locat. de Vêtements

Deuil et Cérémonie A. Vanpoucke, tail., 143 bis, rue de Mouvaux, 81 (veug.-duing) Tourcoing.

IMPERMEABLES

tous genres Spécialiste: G. DELOBELLE - 59, rue de Lannoy, ROUBAIX

Un Meuble de qualité

SACHETE CHEZ Jean DE MEY 90 rue de Tourcoing ROUBAIX Toujours moins cher à qualité égale

Toitures-Terrasses

Ciment volcanique garanti Entr. Degalliax, Roubaix.

Huile de fèves fraîches

de polissons, à 4 fois plus riche en vit. A que l'huile de fève de mouton, mêmes propriétés. Ph^o JILLET, 137, Gd'Rue, Rx V 210 NPO

MEUBLES-VOUS

12 Rue de l'Ouest - Ex. Cuisines mod. laquées, à 2 m., ch. à c., bureaux minimalist. et américain, bibliothèques, table dactylo, classeurs, garde-robe, cuisin. am., salon, divans, chaises longues, buffet, table et 200 chaises, comptoir, etc. Du choix. Prix imbattables. 33